

## Être au fait de son statut (2016)

RÉF. 16-EFS

**Vous souhaitez vous installer Gestalt-thérapeute en indépendant. Une transition avec votre situation salariée actuelle s'impose. Quel statut choisir? Quels sont vos droits et vos obligations fiscales, comptables et sociales? Comment gérer votre activité? Ce stage est un véritable appui pour une installation et une activité réussies.**

### PUBLIC

- Gestalt-thérapeute en 3e cycle et psychopraticien en Gestalt-thérapie ou autres méthodes

### OBJECTIFS

- Comprendre les obligations comptables, fiscales et sociales de l'indépendant.
- Savoir analyser les avantages et les inconvénients des différents statuts.
- Savoir sélectionner la forme juridique et fiscale la mieux adaptée pour chaque situation spécifique.

### CONTENU

- Par une méthode active et participative qui sollicite l'implication et la réflexion de chacun, l'animation s'appuie sur les ressources réflexives, affectives et interactives des participants:
- Les statuts juridiques (auto-entrepreneur, micro-BNC, entreprise individuelle, société).
  - Les régimes fiscaux (forfaitaire, réel).
  - Les cotisations sociales.
  - La comptabilité (obligations, recettes, dépenses, trésorerie).

### PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce stage fait partie du processus de formation du 3e cycle des différentes écoles de formation ou de la formation continue des professionnels de l'accompagnement psychologique. Les stagiaires font valider leur parcours spécifique en évaluation terminale pour le certificat de Gestalt-thérapeute par gestalt+ et par les instances nationales et internationales de reconnaissance professionnelle de la Gestalt-thérapie ou de psychothérapie.

### MODALITÉS

Le nombre de participants est limité à 12 personnes. Ce stage se déroule sur deux demi-journées, l'engagement se fait donc pour les deux dates.

### INTERVENANT

- Sylvie Pinault

### LIEU

- gestalt+ - 3 Soleils centre d'affaires, 3 Place du Général Giraud, 35000 Rennes

DURÉE		TARIFS*		DATES
Jours	Heures	Individuel (ⓘ)	Employeur	-
1	7	157€	201€	29 octobre 2016
				10 décembre 2016

\*Exonéré de TVA (Art. 293B du CGI)

(ⓘ) Conditions financières en individuel  
Arrhes : 52€ Solde : 105€